

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du Mardi 14 Novembre 2017**

Présents :

PRESENTS :

- Commune de BROUSSES et VILLARET : Mme Danièle NICOLAOU
- Commune de CAUDEBRONDE : Mr Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Mr Paul GRIFFE - Mr Jean Pierre BOUISSET – Mr Laurent RIVES - Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FONTIERS-CABARDES : Mr Gilbert PLAGES
- Commune de FOURNES CABARDES : Mr Guy CHIFFRE
- Commune de FRAISSE CABARDES :
- Commune des ILHES CABARDES : Mr Henri ICHE
- Commune de LABASTIDE ESPARBAIRENQUE : M Nicolas LASSALLE
- Commune de LACOMBE : Mme Martine DOREMUS – Mr Robert PRADES
- Commune de LAPRADE : Mme Michèle ALBERT
- Commune de LASTOURS : Mr Lahcène MEBROUK
- Commune de LATOURETTE CABARDES :
- Commune de LES MARTYS : Mr André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mr Gilbert BATLLE - Mr Denis LE COZ
- Commune de MIRAVAL-CABARDES :
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Mme Sylvie LEENHARDT
- Commune de ROQUEFERE : Mr BELS Francis
- Commune de SAINT DENIS : Mr Gérard BONNAFOUX - Mr Michael LAURENT- Mme Chantal CONSTANSA
- Commune de SAISSAC : Mr Éric BETEILLE - Mr Philippe HORTALA - Mme Pascale FUMEY
- Commune de SALSIGNE : M Stéphane BARTHAS
- Commune de TRASSANEL : Mme Christiane GROS – Mme Claude ASSEMAT
- Commune de VILLANIÈRE : Mme Mireille GARCIA
- Commune de VILLARDONNEL : Mr Luciano STELLA – Mr Daniel GERI- Mme Martine GARCIA

Absents excusés :

Mr Jean-Louis TEISSIE (Lastours)

Absents :

Mme Janine CROS GIRAL (Fontiers cabardes) - Mr Guy Jalabert (Fraisse Cabardes) -Mr Régis HUC (Labastide Esparbairénque)- Mr Jean-Michel COURREAU (Laprade) -Mr Jean-Claude PECH (Latourette Cabardes) - Mr Joseph SKALA (Miraval-Cabardes) -Mr David HERRERO et Mme Céline VINCENT (Saissac) - Mr David FERRE (Salsigne)

Procurations :

Mr Sacha DJORDJEVIC de la commune de Cuxac à Mr Paul GRIFFE

Monsieur Le Président ouvre la séance et informe qu'il y a 30 votants dont 1 procuration.

Monsieur Jean-Baptiste Ferrer est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Président demande si le compte rendu du conseil communautaire du 23 Octobre peut être validé.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

FINANCES / PERSONNEL / SOCIAL

▪ Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Avant d'aborder ce point de l'ordre du jour, Monsieur Le Président fait part à l'assemblée du projet de pacte de confiance et de solidarité dans le cadre de la reprise du SIVOM du Cabardès.

A compter du 1er janvier 2018, la compétence SAD et SIAD auparavant déléguée par les communes au SIVOM du Cabardès sera exercée par la Communauté de Communes. Les communes ne payeront plus de cotisation au SIVOM à partir de cette période.

L'autofinancement du service sera donc assumé par la Communauté de Communes dès 2018. Cet autofinancement d'environ 100 000 € / an sera dorénavant prélevée sur la part communale du FPIC dans le cadre d'une répartition libre du FPIC votée à l'unanimité des membres présents lors du conseil communautaire qui délibérera.

Pour l'année 2018, les communes auront déjà cotisé à hauteur de 30 € par habitants ramenant le besoin d'autofinancement du CIAS à 50 000 €.

Par ce pacte commun de confiance et de solidarité financière entre les communes, le service d'aide à domicile aux personnes et de soins à domicile sera maintenu et développé pour essayer de rendre au mieux aux administrés ce service vital. Ce pacte renforce le territoire et la solidarité entre les communes.

L'objectif est bien de solliciter la solidarité au travers du FPIC, temps qu'il existe, pour éviter une augmentation de la pression fiscale liée aux taux communautaires. Dans le cas où cette stratégie ne fonctionnerait pas, les taux de la CDC évolueront à la hausse et une explication sera diffusée auprès de la population. .

Monsieur Bêteille pense qu'avant d'augmenter la fiscalité, il faudrait prévoir de générer des recettes supplémentaires ou de diminuer les dépenses.

Madame Leenhardt ajoute que des bâtiments pourraient être vendus comme celui du SIVOM à Saissac et fait part de la nécessité de rapprocher ce service social sur la partie est du territoire.

Monsieur Le Président confirme qu'il sera nécessaire de mener un travail de communication pour faire connaître ce service sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi un comité de communes où chaque commune sera représentée devra être créé au sein du CIAS. Les membres de ce comité seront conviés à participer à l'ensemble des Conseils d'Administrations du CIAS. En ce qui concerne la diminution des dépenses, l'ensemble des services cherche des solutions dans cet objectif et y compris par exemple le service environnement qui gère la collecte des ordures ménagères.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

▪ **Délibération fixant le nombre d'administrateurs du CIAS**

Monsieur Le Président explique qu'il est nécessaire de fixer le nombre d'administrateurs du CIAS. Il est proposé un nombre d'administrateurs à 17 répartis de la façon suivante :

- Le Président (de droit conformément à la réglementation)
- 8 membres élus parmi les membres du Conseil Communautaire
- 8 membres nommés par le président de la communauté de communes dans les conditions de l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles parmi les personnes non membres du Conseil Communautaire et qui participent à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées dans les communes considérées

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 30

Monsieur Le Président ajoute qu'un travail sera effectué pour constituer une liste composée de membres du bureau du SIVOM actuel et de membres du bureau de la Communauté de Communes.

Monsieur Béteille demande si Monsieur Brail, Président actuel du SIVOM sera désigné Président du CIAS. Monsieur Le Président répond qu'il est tout à fait légitime que Monsieur Brail occupe une place importante au sein du futur Conseil d'Administration du CIAS. Cependant, étant donné que Monsieur Brail n'est pas Conseiller Communautaire il ne pourra siéger au CIAS qu'en tant que personne qualifiée.

Monsieur Bels demande s'il est prévu qu'un représentant du Personnel siège au CA du CIAS ?

Il est répondu que ces deux fonctions ne sont pas compatibles.

- Questions diverses

- Monsieur Le Président fait part d'une correspondance de l'association des Maires Ruraux de France qui invite les communes et les intercommunalités du monde rural à délibéré sur trois motions :

Une concernant le maintien des contrats aidés

Une sur la prise de compétence Eau et Assainissement

Une contre la diminution des dotations d'Etat et de la DGF

- Monsieur Stella fait part d'une présentation de la nouvelle chaîne de tri du COVALDEM qui aura lieu le vendredi 24 Novembre à Carcassonne.

- Dans cette thématique, Monsieur Lassalle intervient et fait part du dysfonctionnement de la collecte des ordures ménagères sur la commune de Labastide. La collecte coince à certains endroits et un agent n'accomplit par son travail comme il le faudrait.

Monsieur Stella répond qu'il convient de faire remonter tout dysfonctionnement au responsable de service. La modification des tournées pour le secteur *'est'* s'est concrétisée il y a peu de temps. Il est logique de résoudre les problèmes rencontrés au fur et à mesure.

Eric Béteille souhaite revenir sur un point, au sujet du maintien de la localisation du siège du CIAS à Saissac. Il faut tenir compte du personnel qui habite à Saissac et où un déplacement des agents aux Ilhes par exemple augmenterait leurs frais de déplacements et par conséquent réduire leur pouvoir d'achat.

Monsieur Le Président remercie l'assemblée et clôt la séance.

19 h 10 fin de séance